

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juillet, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LORIC Franck, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, LORIC Emilie, BOURALY Monique, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à POUILLAUDE Maurice), CAMPS Tristan (pouvoir à PICAUD Nathalie), DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), CANTE Ghislain (pouvoir à TALMONT Marie-Christine)

Absent.es excusé.es :

Absent.es : LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 21

Votants : 25

DESIGNATION DES MEMBRES DE COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération 2024_07_26_05

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L.2121-22 ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

M. Le Maire indique que des commissions communales peuvent être formées par le Conseil municipal selon un principe de représentation proportionnelle et dont le maire est président de droit.

Ces commissions facultatives et thématiques réalisent des travaux préparatoires et émettent des avis.

Monsieur STAEL Gérard siégeait dans deux commissions, respectivement la commission n° 3 « Aménagement du territoire, Urbanisme et Bâtiments » et la commission n°8 « Sécurité, Sûreté et Civisme ».

Monsieur le Maire propose que Monsieur Franck LORIC remplace Monsieur STAEL dans la commission n°8 « Sécurité, Sûreté et Civisme », comme suit :

	Membres titulaires
<u>Commission Sécurité, Sûreté, Civisme</u>	Pascal ROSELIER (Président)
<u>1 Président</u>	POUILLAUDE Maurice
<u>7 membres élus</u>	LORIC Franck
	RIQUELME Jean-Pierre
	CANTE Ghislain
	LE HOUEZEC Romy
	LE FICHER Yoann
	MOISDON Gabin

Monsieur LORIC Franck siégeant déjà dans la commission n°3, Monsieur le Maire propose qu'un nouveau conseil municipal intègre cette commission.

M. Le Maire propose le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret, ce que le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

La candidature de Mme Marie-Christine TALMONT est acceptée à l'unanimité. Il propose donc que la commission communale « Aménagement du territoire, Urbanisme, Bâtiments publics », se compose comme suit ;

	Membres titulaires
<u>Commission Aménagement du territoire, Urbanisme, Bâtiments publics</u>	Pascal ROSELIER (Président)
<u>1 Président</u>	POUILLAUDE Maurice
<u>7 membres élus</u>	LORIC Franck
	LE TOQUIN Stéphanie
	CANTE Ghislain
	TALMONT David
	DENIS David
	TALMONT Marie-Christine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le principe de vote à main levée pour la détermination de la composition respectivement de la commission communale « Sécurité, Sûreté et Civisme » et de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Bâtiments publics » ;
- **APPROUVE** la désignation des membres respectivement de la commission communale « Sécurité, Sûreté et Civisme » et de la commission « Aménagement du territoire, Urbanisme, Bâtiments publics », selon la composition précitée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 02 août 2024

